



CE DO IDF des 22 et 23 octobre 2015

Octobre 2015

L'essentiel de ce que nous avons retenu...

Spécial Fonctionnement du CE, DELIVERY, Restauration, la nouvelle cartographie des secteurs médicaux à la DO IDF, le projet de déménagement des salariés de l'UI Affaires des sites de Navarin et Courbevoie.

■ Fonctionnement du comité d'entreprise

■ Opération coup de cœur Vacances 2016

La commission vacances du CE propose des semaines de vacances dans les campings Trigano/Campéole sur la période d'ouverture de l'année 2016 (hors juillet et août). Le CE participera à hauteur de 99€ sur un prix total de 189€ (frais de dossiers non inclus, mais le montant ne nous a pas été communiqué !). Pour l'instant 10 packs de 14 semaines ont été réservés pour un budget total de 26 460€. Selon le succès de ces premiers packs, une commande supplémentaire pourra être effectuée, portant ainsi le budget global de l'opération à 37 000€.

Nous n'avons pas soutenu cette opération car elle ne bénéficiera qu'à un nombre très limité de salariés et que les modalités d'accès sont restreintes.

Tout le monde a pu constater les baisses importantes de prestations depuis la mise en place du nouveau programme mis en place par SUD et FO. ***Selon la tranche de QF dans laquelle vous vous situez ce sont des baisses de -21% à -50% auxquelles vous devez faire face.*** Nous soutiendrons toutes les actions qui visent à rééquilibrer les baisses importantes sur les forfaits individuels, et les prestations qui favorisent le plus grand nombre.

(Voir notre tract) <http://www.cfecgc-orange.org/do-idf/>

Vote 19 pour (FO/SUD/CFDT/CGT)

2 abstentions (CFE CGC)

■ Présentation budget AEP et ASC T3 2015»

Ce point est reporté à un prochain CE. Il est vraiment dommage de ne pas avoir de visibilité sur ces éléments, car une gestion saine des budgets du CE nécessite rigueur, transparence et un suivi régulier. Des décisions de prestations nous sont soumises, et il devient difficile de pouvoir avancer sans point d'étape préalable sur les comptes.

■ Information (consultation) sur la mise en œuvre du projet Delivery dans les unités du périmètre de la DO IDF

(Voir numéro spécial Essentiel) <http://www.cfecgc-orange.org/do-idf/>

■ Information sur le rapport sur la gestion de la restauration 2014

(Voir la synthèse de la commission restauration en numéro spécial) <http://www.cfecgc-orange.org/do-idf/>

■ Information sur la nouvelle cartographie des secteurs à la DO IDF

La direction de la DO IDF nous présente la nouvelle répartition (cartographie) des médecins du travail qui va être mise en place sur l'ensemble des entités. Nous rappelons que les médecins du travail (et les infirmières) sont salariés de l'entreprise, alors que les assistantes sociales peuvent être salariés interne ou prestataires extérieurs.

Le recrutement de médecins du travail reste difficile, et pour compenser des départs programmés, un recrutement a pu être validé le mois dernier (voir notre Essentiel des 28 et 29 septembre). A date, nous bénéficions de 11 médecins, 13 infirmières et 3 assistantes (en interne) soit 27 salariés qui représentent 22,8 équivalent temps plein (certains de ces salariés ne sont pas à temps plein, et peuvent avoir également à suivre des salariés hors DO IDF, ou avoir des missions transverses ou nationales).

Si l'on regarde les chiffres envoyés par la direction, ce sont près de 12 334 salariés qui sont suivis par 8,9 médecins (en équivalent temps plein) soit une moyenne de 1386 salariés. La charge de travail est très importante d'autant que nous avons 67 sites pour la DO IDF, sans compter nos collègues des agences disséminées sur toute l'IDF. La

précédente organisation reposait sur un découpage plutôt géographique que la nouvelle cartographie vient bouleverser. Désormais les médecins se recentreront sur le suivi des salariés de une à quatre entités.

Par contre la notion de proximité avec les salariés et de suivi de leurs dossiers dans le temps se trouve malmenée. Bien évidemment nous sommes soucieux des conditions de travail de nos médecins du travail, qui doivent en plus de leur activité faire de l'entraide sur d'autres périmètres, mais cela doit-il se faire au détriment des salariés des entités ?

La question de fond pour la CFE CGC est : « Cette nouvelle organisation va-t-elle dans le sens d'une amélioration du système de suivi des salariés et d'une amélioration de notre système de prévention ? ». Les éléments présentés ne nous amènent pas à une réponse favorable. Les entités étant souvent éparpillées sur plusieurs sites, ce sont désormais les salariés qui devront se déplacer pour rencontrer leur médecin du travail. La proximité et le lien privilégié avec les médecins ne pourra que s'en trouver distendu. Pour des personnes à mobilité réduite, nous avons donné un exemple en séance, la direction semble préférer payer un déplacement plutôt que de permettre à ces salariés d'avoir une visite sur le cabinet médical qui est sur leur propre site. Compte tenu des changements qu'induit cette nouvelle organisation, nous sommes également inquiets des transmissions de dossiers médicaux des salariés vers les nouveaux médecins, et demandons à la DO IDF qu'une procédure claire d'information soit transmise à tous les salariés concernés et notamment les salariés en surveillance renforcée ou éloignés de l'entreprise.

Nous sommes également inquiets en cette période forte de réorganisation des activités (fusion des UI/UIA, fusion des AVSC et CCOS en cours) des impacts de cette nouvelle organisation pour la pluridisciplinarité. En effet lors des réorganisations les acteurs de la prévention (préventeurs, médecins et assistantes sociales) doivent être conviés aux réunions de préparation des projets pour émettre des préconisations de protection de la santé des salariés. Il en est de même pour les comités médicaux locaux où les situations des salariés éloignés de l'entreprise (majoritairement pour des problèmes de santé) sont évoquées.

Enfin, la CFE-CGC réitère notre demande à la DO IDF pour que l'ensemble du dispositif de prévention (préventeurs, médecins du travail, infirmières et assistantes sociales) soit présenté de manière claire aux élus du comité d'entreprise.

■ Information (consultation reportée) sur le projet de déménagement des salariés de l'UI Affaires des sites de Navarin et Courbevoie

Dans notre précédent numéro, nous présentions l'ensemble des mouvements de salariés de la DO IDF sur la période 2016 et 2017. C'est donc le premier mouvement qui nous est présenté aujourd'hui, à savoir les 120 salariés de l'UIA (116 cdi et 4 alternants) qui déménageront vers le site de porte Maillot. Le dossier présenté est relativement léger (la direction l'admet) et devra faire l'objet d'une nouvelle information/consultation. Sur l'aspect financier, la Direction Immobilière envisage la vente des bâtiments du site de Navarin pour un montant estimé à 35 millions d'euros, dont il faudra déduire les frais de remise en état.

Il faudra prévoir des travaux sur le site d'accueil mais surtout résoudre la problématique des places de parking si utiles pour l'activité de nos collègues techniciens. Même si le site de Maillot et de Courbevoie/Navarin sont peu éloignés (environ 5 et 3 kilomètres à vol d'oiseau), les conditions de circulation ne sont pas les mêmes et devront être prise en compte. La question des deux anciens magasins (pour le matériel) devrait faire l'objet d'une étude spécifique mais aucune information ne nous est confirmée à ce jour.

Une négociation locale d'accompagnement des salariés devrait être organisée dans le courant du mois de novembre. Affaire à suivre donc...

Vos élu(e)s CFE-CGC

Guillaume DIAKITE : 0680138511

Franck LEGRAS : 0673694723

Elisabeth RIVIER : 0674243926

Bernard CHATARD : 0682856944

Martine BONNET : 0685762465

**Tous vos contacts CFE-CGC
dans l'annuaire du syndicat**

bit.ly/annuaireCFECCG1234

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre



facebook.com/cfecgc.orange



twitter.com/CFECCGOrange

